



**Procès-verbal du conseil d'administration  
du 21 juin 2018**

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 21 juin 2018 à l'École française de Rome, sous la présidence de Philippe Boutry. La séance s'ouvre à 14h30.

**Membres présents ou représentés (13)**

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Philippe BOUTRY) ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sylvie DÉMURGER ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Laurent RÉGNIER ;
- Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY (procuration à M. Philippe LEVILLAIN).

**Membres absents (1)**

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

**Assistaient également à la séance**

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Création du service commun aux EFE ;
4. Renouvellement de la mutualisation du poste de responsable des publications avec la Casa de Velázquez à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
5. Gestion des collections de la bibliothèque ;
6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2019-2020 ;
7. Création d'une caisse de secours ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

À la demande de la tutelle, une phrase est ajoutée à la fin du point 5 sur les stages : « Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération proposant le passage du tarif de la nuitée de 10 euros à 20 euros pour les élèves fonctionnaires-stagiaires. »

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

Le premier point d'information que donne la directrice de l'École française de Rome (EFR) concerne les sorties des membres de l'EFR. En Antiquité, Reine-Marie Bérard, qui occupe cette année le poste de chargée de recherche CNRS mis à disposition auprès de l'EFR a obtenu un poste de chargée de recherche au CNRS. Marie-Adeline Le Guennec occupera ce poste au titre de l'année universitaire 2018-2019. Anne-Florence Baroni, ancien membre sortie en 2016, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université Paris I, tandis que Pierre Vesperini (sorti en 2012) a obtenu un poste de chargé de recherche au CNRS. En Moyen Âge, Florent Coste obtient un poste de maître de conférences à l'université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines. Matthieu Scherman, ancien membre sorti en 2015, occupera un poste de maître de conférences à l'université Paris-Est-Marne la Vallée. Enfin, Camille Rouxpetel, sortie en 2017, a obtenu un poste de chercheur contractuel à l'université d'Angers. En Époque moderne et contemporaine, Marie Bassi a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Nice tandis que Cesare Santus occupera un post-doctorat à la Villa i Tatti (université d'Harvard). Benoît Schmitz, ancien membre sorti en 2014, a obtenu un poste en classe préparatoire au lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg. Pierre Thévenin, sorti en 2015, a obtenu un poste de chargé de recherches au CNRS, Laurent Tatarenko, sorti en 2016, a été classé premier de la liste complémentaire sur un poste de chargé de recherche au CNRS et demeurera au cours de la prochaine année universitaire chercheur à L'institut de l'Europe du Centre-Est de Lublin (Pologne). Il est ajouté que Stéphane Bourdin, directeur des études pour l'Antiquité jusqu'en 2017, vient d'obtenir un poste de professeur des universités à l'université de Lyon II. Le conseil d'administration est par ailleurs informé de la nomination imminente d'Anna Laura Turiano, classée première sur liste complémentaire, suite à l'obtention d'un poste de maître de conférences de Catherine Kikuchi, membre de 1<sup>ère</sup> année, à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines.

Un tableau sur les statistiques du devenir des membres depuis 2012, distribué en séance du conseil scientifique, sera prochainement posté sur le site de l'EFR.

Le deuxième point d'information concerne le renouvellement de Fabrice Jesné dans les fonctions de directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine.

Pour le poste de directeur des études à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2018, trois dossiers ont été reçus dont celui de Fabrice Jesné, actuel directeur des études, candidat à son propre renouvellement. Les deux autres dossiers étaient ceux de Sabine Forero-Mendoza, Professeur des universités en Esthétique et Histoire de l'art contemporain à l'université de Pau depuis septembre 2013. Le second concernait la candidature d'Erik Pesenti Rossi, professeurs des universités à l'université de Haute-Alsace, qui avait déjà postulé il y a trois ans. La directrice de l'EFR ne recommande pas ces deux dossiers, émanant de collègues plein de mérites mais assez éloignés des attentes de l'EFR sur ce poste.

Fabrice Jesné, arrivé à l'EFR en septembre 2015, est en détachement de son poste de maître de conférences à l'université de Nantes. Il a obtenu son doctorat en 2009. Pendant trois ans, Fabrice Jesné, en tant que chef de service, a fait preuve de réelles qualités d'organisation. Il a multiplié les initiatives améliorant la gestion de l'EFR au profit de tous. Il joue un rôle très actif au sein du comité éditorial. Et ce, sans jamais se départir d'une égalité d'humeur, d'un sens des relations humaines qui en font et en feront à n'en pas douter dans le futur un grand meneur. Par les partenariats très divers qu'il a noués ou entretenus au cours de son premier mandat. Il a su faire connaître aux partenaires et interlocuteurs des domaines de l'EFR moins développés ou moins connus. Il est par ailleurs très actif dans la politique de traduction de l'EFR vers la langue anglaise. Il sait enfin être force de proposition pour l'avenir au plan scientifique. Fabrice Jesné n'a de gagner en maturité et en compétence. Il devra désormais réserver de son temps pour se consacrer à son habilitation à diriger des recherches qui lui permettra d'obtenir à l'issue de son seconde mandat le poste de professeur des universités qu'il mérite.

Le dernier point d'information de la directrice a trait aux archives de l'EFR. Celles-ci viennent de faire l'objet d'un premier versement aux archives nationales (fonds des directions des études, sous-fonds des membres et des boursiers jusqu'en 2007). Par ailleurs, des archives orales sont actuellement en cours de constitution auprès d'anciens membres de l'EFR ayant été à Rome entre la fin des années 40 et le milieu des années 60. Plus de 15 entretiens ont déjà été réalisés.

À ce propos, la directrice informe le conseil scientifique que le 21 novembre prochain, à la veille des prochains conseils, sera organisée au Collège de France une conférence de Jérémie Dubois sur les transformations de l'EFR au cours des années 60-75. À l'issue de cette conférence sera tenue l'assemblée constituante de la future association des amis de l'EFR.

Il est précisé qu'en vertu du code du patrimoine pour les personnes vivantes, aucune de ces archives n'est communiquée aux archives nationales.

### **3. Création du service commun aux Écoles françaises à l'étranger (EFE)**

La directrice fait part d'une dotation de 60 000 euros par la tutelle pour l'année 2018 aux fins du pourvoi d'un poste de Chargé de mission à la transition numérique (du niveau Ingénieur de recherches). Par ailleurs, un poste de Chargé de communication sera pourvu sur financement des cinq EFE. Un appel à candidature a été lancé pour ces deux postes, la date limite ayant été fixée au 15 juin 2018. Quatre-vingts dossiers ont été reçus pour le poste de Chargé de communication et une trentaine pour le poste de Chargé de transition numérique. Des entretiens sont planifiés pour le 9 juillet prochain pour une prise de poste en octobre.

Ce point mis à l'ordre du jour pouvait comporter la transmission d'une convention d'encadrement de ce service entre les EFE méditerranéennes et l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), qui hébergera ces deux postes. Cette convention est en phase de finalisation avec la DGESIP. Le représentant du ministère précise que ce document appelle des décisions au plan juridique, qui seront donc soumises prochainement aux cinq directeurs.

Du côté de l'EFR, le comité technique, réuni le 30 mai 2018, a pris acte de la création du service commun aux EFE. À cette occasion, les fiches des deux postes à pourvoir ont été présentées aux représentants des personnels.

Le représentant du ministère se réjouit de cette mutualisation qui voit concrètement le jour.

#### **4. Renouvellement de la mutualisation du poste de responsable des publications avec la Casa de Velázquez (CVZ) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

La directrice de l'EFR, au vu du bilan positif de l'activité mutualisée au titre de la convention 2016-2018, propose un renouvellement de la mise à disposition de Richard Figuiet auprès de la Casa de Velázquez (CVZ), à mi-temps. Il conviendra de repenser pour les deux années à venir l'intégration des services des publications au sein des établissements respectifs, du fait de l'affectation du responsable à Paris. La directrice indique qu'à partir du mois de septembre prochain, elle alignera les réunions de direction avec la présence du responsable des publications au moins une fois par mois de manière à ce que le service des publications soit aussi représenté au sein de l'équipe de direction.

Le positionnement de R. Figuiet à Paris, à l'EFEO, a eu peu d'impact sur le service des publications à Rome qui avait déjà pris à l'époque les dispositions nécessaires pour s'organiser localement puisque, dès la rentrée 2015, monsieur Figuiet se trouvait à Paris pour accomplir une mission sur la diffusion des publications des cinq écoles. Cet éloignement a rendu nécessaire l'organisation de réunions de services mensuelles, avec tous les acteurs du service des publications, ce qui a permis de réintégrer la paoiste plus étroitement à l'équipe. Il convient de souligner aussi la plus grande collaboration avec les directions des études : désormais, les manuscrits sont déposés pas les directions des études sur l'Intranet de l'EFR, ce qui permet au service des publications de prendre connaissance en amont des demandes de publications et donc de procéder à des échanges scientifiques plus riches en comité éditorial. Enfin, au niveau des deux institutions, EFR et CVZ, le rapprochement entre les deux services a été bénéfique et a permis de mettre en lumière les pratiques propres à chaque établissement. Par ailleurs, la collection commune « Lectures méditerranéennes » a contribué à ce rapprochement.

Enfin, les personnels du service des publications de la CVZ ont rendu visite aux personnels du service des publications de l'EFR en mai dernier, ce qui a renforcé encore les échanges et une collaboration facilitée pour le futur.

Le président du conseil d'administration demande si le responsable des publications a noté des cultures d'entreprises différentes. Le responsable des publications répond par l'affirmative, par exemple, sur la composition, très différente, des comités éditoriaux. Par ailleurs, la CVZ publie moins d'ouvrages mais procède à un travail d'*editing* plus complet et plus interventionniste sur les textes. Sur ce point, la directrice souscrit à cette nécessité pour l'EFR. Le responsable des publications note aussi des différences sur le rythme de parution des fascicules de revues : pour 2 par an à la CVZ, on en dénombre 6 pour l'EFR.

Gilles Bertrand pose la question de la localisation à Paris du responsable des publications pour le compte des deux institutions. Richard Figuière rappelle que la mission parisienne initiale (en 2015-2016) a été d'établir un diagnostic sur la diffusion des publications des cinq EFE et de leur opportunité de baser le responsable de la diffusion à Paris. Par ailleurs, Paris constitue un point central pour l'Open Edition, les diffuseurs, les EFE, etc.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de renouvellement de mutualisation du poste de responsable des publications avec la CVZ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## 5. Gestion des collections de la bibliothèque

Le président du conseil d'administration donne la parole au responsable de la bibliothèque. Le problème structurel du manque d'espace à la bibliothèque est connu depuis plusieurs années. Les espaces de stockage seront saturés d'ici 2020. Pour envisager les solutions les plus adéquates, une enquête auprès des lecteurs a été menée (questionnaire), et une charte des acquisitions a été votée au conseil scientifique de juin 2017. Plusieurs solutions ont été écartées. La première concerne un stockage au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) pour des problèmes de compatibilité de calendriers entre les deux établissements. L'autre solution écartée est celle d'un stockage commun avec d'autres instituts étrangers basés à Rome, en raison du coût de l'opération, des délais de mise en place et de la pertinence de stocker des ouvrages déjà peu consultés.

Un plan de désherbage est donc proposé au conseil d'administration. Le retrait de certaines collections du domaine public concernera les volumes en magasin. Ainsi, l'espace libéré dans le magasin permettra de stocker des volumes actuellement en libre accès, permettant ainsi de nouvelles acquisitions en bibliothèque. Par ailleurs, certaines revues généralistes seront retirées du libre accès, sans pour autant que l'accès à l'information pour les lecteurs soit ôté. En effet, les ressources en ligne prendront le relais des revues papier qui auront été retirées de la consultation en libre accès : elles bénéficieront d'un signalement plus marqué. Ces mesures ne concernent pas les revues en archéologie, épigraphie et histoire de l'art (en raison des problèmes de reproduction des images).

Ces mesures résument le passage d'une logique de collection à une logique de service au lecteur. La politique documentaire est ajustée à la politique scientifique de l'établissement.

Une fois le désherbage activé, un redéploiement des collections sera opéré, l'objectif étant de redonner aux collections en libre accès leur visibilité. De fait, les collections en archéologie, actuellement réparties dans plusieurs salles de la bibliothèque, seront rassemblées en un seul point (nouvelle galerie).

Les listes proposées dans la documentation du conseil doivent être approuvées afin d'être retirées du domaine public.

Le président du conseil d'administration fait part de son inquiétude quant au désherbage des ouvrages de la cote FF (thèses) et demande si d'autres bibliothèques ne pourraient pas les accueillir. Le responsable de la bibliothèque répond que les bibliothèques romaines connaissent les mêmes problèmes de place que la bibliothèque de l'EFR. Quelques instituts partenaires sont identifiés pour récupérer de petits corpus. Mais la saturation des espaces oblige à mettre en œuvre le projet de pilonnage dans des délais restreints désormais : il n'est plus possible de prendre le temps d'identifier des bibliothèques pour récupérer les livres, ceci ferait prendre du retard sur le planning.

L'objectif est de rendre adéquates les collections à la politique documentaire. Les collections en magasins n'étant plus utiles aux chercheurs, elles ne sont plus prioritaires dans la mission de service de la bibliothèque.

Gilles Bertrand avertit sur l'expérience de l'université de Grenoble qui, par l'arrêt des abonnements aux revues, empêche les chercheurs de pouvoir consulter les revues précédentes. Le responsable de la bibliothèque rassure le conseil d'administration en indiquant que les revues papier sont détenues en bibliothèque des origines jusqu'à l'année 2012. Par ailleurs, il confirme que les fonds qui constituent le cœur d'activité de la bibliothèque ne seront pas touchés par cette mesure. Le temps où la bibliothèque se voulait une vitrine de la recherche française, avec une ambition encyclopédique, est révolu.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le retrait du domaine public les listes proposées.

#### **6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2019-2020**

Le conseil d'administration approuve le nombre de 18 postes de membres à pourvoir pour l'année 2019-2020.

#### **7. Création d'une caisse de secours**

Ce point, qui demande une réflexion plus approfondie sur les conséquences de l'octroi d'une aide, est supprimé de l'ordre du jour du conseil d'administration et reporté, le cas échéant, à un conseil d'administration ultérieur.

#### **8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité. Une remarque est faite par le président de la Fondation Thiers sur le circuit des conventions, de manière à être consulté en amont de la signature.

#### **9. Questions diverses**

La séance est close à 16h10.